



COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DE GROUPE DE SERVICES « DIRECTION GÉNÉRALE- COMMERCE » Séance du 19 novembre 2019

Une déclaration intersyndicale dénonce les conditions dans lesquelles les CSP ont été mis en œuvre. La présidente de séance, directrice générale adjointe de Météo-France (Mme A. Debar), précise que les points abordés dans cette déclaration sont traités en séance. L'ordre du jour est abordé.

Table des matières

1 Bilan réorganisation des secrétariats de la DG.....	1
2 Création d'un CSP/AP (assistants de prévention).....	1
3 Mise en place des CSP administratifs.....	2
4 Organisation de la DIRCOM.....	2
5 Organisation du CSP ARH.....	2
6 Prise en charge de la logistique de Roissy et Orly par la Direction de la logistique et du patrimoine (DLP).....	3
7 Formation.....	3
8 Fixation des jours RTT.....	3
9 GPEEC et plan d'actions.....	3
10 Organisation du Département Support Entretien Technique de Toulouse (SG/LP/ET).....	3
11 Modalités de travail en cas de grève des transports en commun de grande ampleur.....	3

1 Bilan intermédiaire réorganisation des secrétariats de la DG

Le SG indique avoir récemment réuni l'ensemble des assistantes concernées et précise qu'il les recevra aussi une à une, afin qu'elles puissent faire part de leurs aspirations. Les attributions fonctionnelles ou de NBI restent en attente de la DGAC.

La CFDT déplore que la réunion portant sur la présentation des postes et l'organisation arrêtée n'ait pas eu lieu avant l'été. Cela correspondait à ce qui avait été convenu et aurait été bénéfique pour tout le monde. Nous continuons à suivre ce sujet.

2 Création d'un CSP/AP (assistants de prévention)

Le point est présenté par D.Murat qui sera le chef de cette entité.

Ce CSP vise à mettre en place un nouveau fonctionnement pour la prévention des risques professionnels, avec des agents 100 % dédiés à cette fonction, à hauteur de « 9 ETP ». Seule la métropole est concernée, hors métiers spécifiques (CEN, CMM, GMEI, SAFIRE). Outre-mer, la situation reste inchangée. La volonté affichée de la DG est que le domaine de la prévention soit « en amélioration et en professionnalisation permanente ». L'effectif se répartira entre un chef d'entité (D.Murat) à Saint-Mandé, 2 assistants de prévention à Toulouse, 1 en région parisienne et 5

autres sur le territoire métropolitain. Alors que l'Établissement est en restructuration et qu'il faut intégrer les RPS, nous soulignons que la charge de travail est importante et qu'il faut des moyens, y compris des moyens matériels, à l'instar de véhicules dédiés. En outre, la CFDT demande que ce point soit mentionné dans le document d'organisation.

Le DRH explique vouloir supprimer des tâches, par exemple, la visite au domicile des agents en télétravail. Le SG rappelle que tout risque identifié doit être signalé à la hiérarchie de l'agent qui saisira le médecin du travail, qui a la formation nécessaire pour évaluer le risque et pour proposer des mesures. Il indique que la location des voitures sera probablement le dispositif à venir pour assurer des trajets de manière plus éco-responsable.

On ne sait pas qui sera en charge des Documents Uniques.

3 Mise en place des CSP administratifs

Le SG souligne que les conclusions des expertises ne remettent pas en cause l'organisation mise en place, mais identifie les tensions internes qu'elle a générées. Le rapport d'expertise liste des préconisations qui vont faire l'objet d'un plan d'actions avec l'ensemble des agents du SG lors d'un séminaire les 3, 4 et 5 février 2020 à Toulouse. Tous les agents du SG et des CP y sont conviés.

Le travail à distance sans être une solution magique est de loin la moins perturbante pour les agents des régions. Deux CSP sont identifiés comme particulièrement sensibles : le CSP Dépenses et le CSP ARH. Le SG se déclare surpris par la remarque sur les agents en souffrance à Toulouse dans la mesure où le CSP toulousain avait été mis en place dès 2017. Il précise cependant qu'il a effectivement la volonté de faire évoluer ce CSP vers un travail par thématique pour tout l'Établissement plutôt que de le limiter à un rôle de support géographique.

Toutes les organisations syndicales se rejoignent pour dénoncer la précipitation dans laquelle s'est mise en œuvre cette restructuration et le manque de formations en amont des prises de poste, un exemple éclairant étant celui sur le travail à distance.

La CFDT souhaite une « Webex » collégiale devant tous les agents MF pour faire un retour sur la mise en place des CSP. P.Gonzales n'y est pas opposé mais donne la priorité à l'amélioration des relations en interne au SG, donc pas de Webex avant le séminaire de février.

4 Organisation de la DIRCOM

A. Marie-Malikite a précisé par écrit que c'est à la demande de l'agent, elle-même, qu'elle a été rattachée au département DIRCOM/DOC pour lequel elle travaillait déjà à 80% de son temps depuis plusieurs années. L'agent y occupe des fonctions de documentaliste et non pas d'assistant.

La CFDT pose explicitement l'évolution de l'organisation de la DIRCOM dans le cadre d'AP2022. DIR/COM/D précise qu'aucune déclinaison n'a été faite département par département. Elle fait remarquer que, pour elle, derrière le mot virtuel d'ETP, il y a surtout des humains dont la situation particulière doit être prise en compte.

5 Organisation du CSP ARH

Le CSP ARH a fait l'objet d'une réorganisation, suite au départ de la cheffe du pôle C. Le CSP fonctionne désormais sur trois pôles, les responsabilités du pôle C ayant été, pour la majeure partie, transférées au pôle D. Une information a été faite à tous les agents, et le DRH indique qu'il est prêt à procéder à des ajustements si la charge sur le pôle D s'avérait trop importante.

La CFDT s'inquiète de la conservation des pièces jointes transmises aux différents pôles éclatés sur le territoire et rappelle que celles-ci doivent intégrer le dossier individuel de l'agent. Ce dossier doit être conservé en un endroit unique, en l'occurrence à Saint-Mandé. C'est un point important de la RGPD. Le DRH indique qu'il pense que c'est bien le cas mais il va le vérifier. La CFDT estime aussi que le descriptif des tâches de ce CSP ne sont pas assez détaillées. Le DRH va préciser.

6 Prise en charge de la logistique de Roissy et Orly par la Direction de la logistique et du patrimoine (DLP)

A Roissy et Orly, avec le transfert programmé des activités métiers de la DIRIC vers DSM/Aero, toutes les tâches de suivi logistique assurées jusqu'alors par la DIRIC sont transférées vers la DLP. Deux postes sont ouverts pour assurer ce suivi. Le besoin de clarifier la situation avant la mise en place au 1^{er} janvier 2020 s'avère notamment sur une fiche de poste côté SG/DLP.

7 Formation

Un bilan est présenté : il y a moins de jours de formations pour les agents de la DG et de la D2C (1,8 jours) que par rapport aux agents de MF dans leur ensemble (3,2).

Ce point est étroitement lié à la GPEEC et sera représenté lors du prochain CTSS.

8 Fixation des jours RTT

La proposition (vendredi 22 mai, 13 juillet et 24 décembre) ne rencontre pas d'objections.

9 GPEEC et plan d'actions

Le point est reporté à la prochaine réunion, faute de temps.

10 Organisation du Département Support Entretien Technique de Toulouse (SG/LP/ET)

La nouvelle organisation est présentée par Ph. Cosentino. Des tâches nouvelles ont été confiées à ce département ; son organisation a été revue afin d'optimiser son organisation. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les postes, notamment au niveau de la Division Énergie qui doit pouvoir intervenir H24, il est proposé que les départements de ce service fonctionnent en distinguant deux divisions (c'est à dire que l'on distingue deux entités dans les départements Énergie et Entretien de site) ayant à leur tête chacun un chef d'équipe.

Trois primes de chef d'équipe sont acquises. Pour la quatrième, il faudra négocier avec la DGAC qui se base sur d'autres critères que ceux de Météo-France pour décider de leur attribution. F. Crouzet, appelé en expert par FO, donne un avis positif sur cette réorganisation et insiste sur la mise en valeur des lourdes tâches pesant sur les équipes toulousaines qu'il faudra mettre en avant auprès de la DGAC pour justifier des positions de chefs d'équipe, la DGAC ayant des critères autres. La CFDT salue le travail de concertation effectué par SG/LP/DA, en insistant sur l'étroite collaboration à conserver entre les entités au sein du département Energie.

Avis demandé : FO, Solidaires et CFDT votent pour, CGT s'abstient.

11 Modalités de travail en cas de grève des transports en commun de grande ampleur

Le SG indique que la DRH diffusera, comme elle l'avait fait lors des épisodes de canicule de cet été, une note précisant comment peuvent être organisés les jours de travail, si la grève annoncée du 5 décembre devait se poursuivre.